Poly 43

A. DY-249-TM B 08/01/2016

C.1 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION BASSIN D'ARCACHON SUD

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

2 ALL D'ESPAGNE

33311 ARCACHON CEDEX

D.1 RENAULT

D.2 HD004UPZ6T2NARRE669 K575T NNIR1

D.2.1

D.3 T

E. VF611M166GD001175

F.1 28000 F.2 26000 F.3 44000

G 11165 G.1 11090

J N3 J.1 CAM J.2 J.3 BEN AMO

K e2*2007/46*0323*11

P.1 10837 P.2 345 P.3 GO P.6 29

Q S.1 2 S.2 U.1 89

U.2 1350 V.7 V.9 595/2009*627/2014E6

X.1 VISITE AVANT LE 08/01/2017

Y.1 522 Y.2 285

Y.3 0 Y.4 4

Y.5 2.76 Y.6 813.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action interministérielle

Ludovic GUILLAUME

H

I 08/01/2016

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

2M01735263920

Certificat d'immatriculation

DY-249-TM 08/01/2016

2016AB83804

VF611M166GD001175

RENAULT

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION BASSIN D'ARCACHON SUD

DY-249-TM

CRFRADY249TM3VF611M166GD001175016010 80CAM<<<

BEN<RENAULT<<<<<<<1<<<<<<<<<<2016AB8380434

N° d'imprimé : K009340164

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

DEKRA

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	02/12/2025	25121267

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

01/12/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S033K147

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : 18 Rue Newton

33370 TRESSES

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 040K7017

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DY-249-TM (F)	08/01/2016	08/01/2016

Marque	Genre	Carrosserie
RENAULT	CAM	BEN AMC

(1) N° dans la série du type (VIN) : VF611M166GD001175

(5) Catégorie internationale : N3

Type/CNIT : HD004UPZ6T2NARRE6690K575T5NNIR1

Énergie : GO

Document(s) présenté(s) : Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

996795

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : En charge
CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule à moteur de transport de marchandises
IMMATRICULATION DU VÉHICULE ASSOCIÉ : DY-040-SL

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MINEURES :

0.2.1.c.1.	NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles
4.1.1.b.1.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection légèrement défectueux (réflecteur et glace) (Avant Droite)
4.5.2.a.1.	RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite)
8.2.22.c.1.	OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P02E0/9B

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (≤0.53 m^{-1}) :
C1: <0.10 m^{-1} C2: <0.10 m^{-1}

Frein de service :
Efficacité globale (≥ 50%) : global: 50%
Efficacité par essieu : E1: 51% E2: 47% E3: 53%
Déséquilibre (< 20%) : E1: 7% E2: 2% E3: 16%

Frein de stationnement : Efficacité (≥ 18%) : 36%

Frein de secours :
Efficacité par essieu : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) : G: -2.3% D: -1.9% h: < 0,8 m

Feux de brouillard avant (-1% à -3,5%) : G: -1.3% D: -0.3%

DE GRAVITÉ

24113258

U PROCÈS-VERBAL

DEKRA

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

PALFINGER SERVICE

ACI BORDEAUX

Châssis envisagé et préconisations :

Selon étude de répartition des charges n° 04052015

Marque	RVI
Type	T430 P6X2 E6
PTC	26 T PTR 44 T
Cabine	COURTE
Empattement	4600
Echappement	EN BAS
Charge admissible sur essieu avant	9T
Charge admissible sur essieu arrière	19T

Châssis livré par le constructeur avec un porte-à-faux châssis mini de 1000 mm

Doté de sa prise de mouvement de rapport 1/1 et de type utilisation intensive, couple 50 daNm soit __ kW à 1000 trs/min pouvant atteindre un régime compris entre 1000 et 1200 trs/min
Sous réserve de compatibilité avec la pompe selon plan d'encombrement joint

Nota : Prévoir après notre montage mais avant la mise en service d'amener le véhicule chez le vendeur châssis pour procéder au câblage et aux paramétrages lui incombant : prise de mouvement et éventuelles fonctions marche-arrêt moteur, accélération avec la radiocommande.

Semaines pour appro châssis
Semaines pour appro équipements
Semaines de réalisation après réception du matériel

Adresse de livraison du châssis pour le montage :
En nos ateliers aux jours ouvrés de 8 à 12H et de 14 à 17H

A/ BRAS GUIMA PALFINGER T20

1 BRAS GUIMA PALFINGER T20

BRAS DE LEVAGE GUIMA PALFINGER T20

Force de levage 20 tonnes
Système de bras Classe 2 comprenant :

STRUCTURE:
Potence coulissante TELESCOPIC en I pour un meilleur guidage
Structure mécano-soudée de la potence pour une réduction du jeu fonctionnel permettant d'améliorer la durée de vie et de la fiabilité du bras
Faux châssis autoporteur droit en Z, étroit pour une meilleure résistance aux efforts
Bras et bielle de chargement / déchargement
Basculeur arrière de bennage renforcé
Verrouillage hydraulique arrière avec protection des vérins (3001)
Hauteur de transport basse à 240mm pour améliorer la tenue à la route
Bagues DU sur poulies arrière, rouleaux et sur tous les axes
Sellettes et paliers de vérins de bennage moulés
Prédisposition graissage centralisé (9500)
Pièces principales dégraissées, grenaillées apprêtées avant assemblage
Traitement anticorrosion zinc nickel sur toutes les autres pièces pour

Aquitaine Carrosserie Industrielle - ZI d'Artigues - Avenue Descartes - 33370 Artigues - Tél.05 56 32 04 59 - Fax 05 56 86 19 52
SAS au capital de 165 000 € - Siret 343 803 300 00023 - Code APE 2920Z - R.C.S. Bordeaux - N°TVA FR85343803300

Performances environnementales			
46.	Niveau sonore:		
	A l'arrêt		89 dB(A) à un régime de 1350tr/mín
	En marche (dB(A))		77,3
47.	Niveau des émissions d'échappement:		Euro VI-B
48.	Emissions d'échappement:		
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		(EU) 595/2009*627/2014B
	1.1. Procédure d'essai: ESC	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	
	Opacité de la fumée (ELR): (m^{-1})		---
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh):	81
		THC (mg/kWh):	12
		NMHC (mg/kWh):	---
		NOx (mg/kWh):	138
		THC + NOx (mg/kWh	---
		NH3 (ppm):	1,9
		Particules (masse) (mg/kWh):	3,8
		Particules (nombre) ($/kWh):	0,87E+11
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH_4: --- Particules: ---	
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh) :	101
		NOx (mg/kWh):	302
		NMHC (mg/kWh):	---
		THC (mg/kWh) :	14
		CH_4 (mg/kWh):	---
		NH3 (ppm):	0,2
		Particules (masse) (mg/kWh):	6,7
		Particules (nombre) ($/kWh):	0,99E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m^{-1})		0.55 (EU) 595/2009*627/2014B
Divers			
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :		Non
52.	Remarques:		---

DUPLICATE

RENAULT TRUCKS

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type : Variante : Version :	HD004 UPZ6T2 NARRE6690K575T5NNR1
0.2.1	Nom commercial :	T
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule aux stades antérieurs(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):	---
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):	.
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Rivetée sur le support du siège droit .
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---

0.10. Numéro d'identification du véhicule: VF611M166GD001175

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*2007/46*0323*11 délivrée le : 2015-06-16

- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2015-11-09

Constitution générale du véhicule		
1.	Nombre d'essieux: et de roues:	3 8
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées:	1, 2
2	Essieux directeurs (nombre, emplacement):	1, 1
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	1, 2, Par arbre de transmission
Dimensions principales		
4.	Empattement : (mm)	---
4.1.	Ecartement des essieux : (mm)	1-2: 4600 2-3: 1350
5.1.	Longueur totale admissible: (mm)	10803
6.1.	Largeur maximale admissible: (mm)	2550 (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)
8.	Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi-remorque (maximale et minimale): (mm)	---
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm)	3488
Masses		
14.	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg)	8149
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	1: 4925 2: 1951 3: 1273
14.2	Masse réelle du véhicule incomplet: (kg)	8149
15. 15.1	Masse minimale du véhicule complété: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	6703.0 1: 4285 2+3: 2418
16.	Masses maximales techniquement admissibles	
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg)	28000
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg)	1: 9000 2: 11500 3: 7500
16.3.	Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg)	1: 9000 2+3: 19000
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg)	69000
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international	
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg)	---
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg)	---
17.3.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg)	---
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (KG)	---
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:	
18.1.	Remorque à timon d'attelage: (kg)	62800
18.2.	Semi-remorque: (kg)	0
18.3.	Remorque à essieu central: (kg)	26000
18.4	Remorque non freinée: (kg)	750
19.	Masse statique maximale techniquement admissibleau point d'attelage: (kg)	1000

Propulsion		
20.	Constructeur du moteur:	VOLVO POWERTRAIN CORPORATION
21.	Code de moteur inscrit sur le moteur:	DTI 11 460 EUVI - TR25B
22.	Principe de fonctionnement:	Allumage par compression, quatre temps
23.	Electrique pur:	Non
23.1.	Véhicule hybride:	Non
24.	Nombre et disposition des cylindres:	6 en ligne
25.	Capacité du moteur: (cm^3)	10837
26.	Carburant:	Gazole
26.1.	Monocarburant / bicarburant / carburant modulable:	Monocarburant
26.2.	(Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B (1)	---
27.	Puissance maximale	
27.1.	Puissance maximale nette:	345 kW 1800(tr/min)
27.2.	Puissance horaire maximale : (kW)	---
27.3.	Puissance nette maximale : (kW)	---
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes: (kW)	---
28.	Boite de vitesses (type):	Automatique
Vitesse maximale		
29.	Vitesse maximale: (km/h)	90
Essieux et suspension		
31.	Position du ou des essieux relevables:	3
32.	Position du ou des essieux délestables:	3
33.	Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente:	Oui
35.	Combinaison pneumatiques / roues:	Essieu 1 : pneu 385/65R22.5, jante 22.5x11.75, 164 K Essieu 2 : pneu 315/80R22.5, jante 22.5x9.00, 150 L Essieu 3 : pneu 315/80R22.5, jante 22.5x9.00, 156 L
Dispositifs de freinage		
36.	Connexions pour le freinage de la remorque:	Pneumatiques
37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque: (bar max)	8.5
Dispositif d'attelage		
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant:	-
45.	Types ou classes de dispositifs d'attelages pouvant être montés:	Tout attelage réceptionné selon directive R55/ECE avec D>=190 kN, Dc>=141 kN et S>=1000 kg
45.1.	Valeurs caractéristiques:	D (kN): - V (kN): - S (kg): - U (kg): -

DUPLICATA

FICHE TECHNIQUE PERSONNALISÉE

Date de mise à jour
jeudi 16 juillet 2015

FR - RTG,17.1
Code modèle : 11MM016MS008
Date d'édition : 17/07/2015
Mise à jour de l'affaire : 16/07/2015
N° de Grille : 976713 du 17/07/2015

A l'attention de

Comm Aggl Arcachon Sud-Pole Atlantique

T 460 P6X2 E6 - PTAC 26,00 T / PTRA 44,00 T

RENAULT TRUCKS
T 460

INTERNATIONAL TRUCK OF THE YEAR 2015

ORIGINE FRANCE GARANTIE

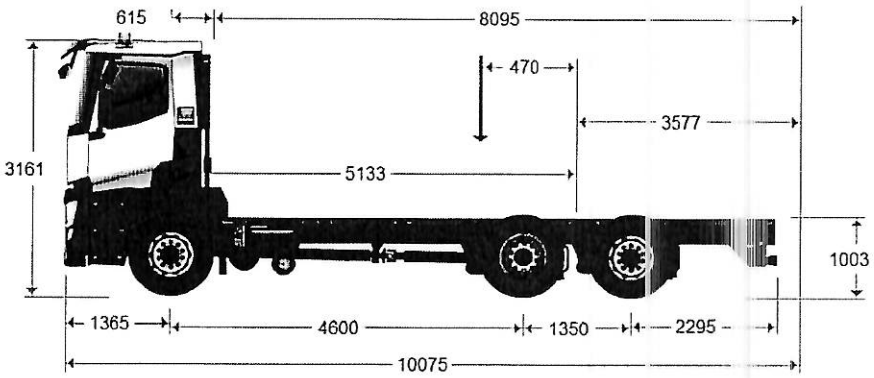

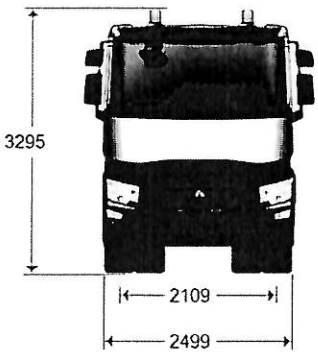

MASSES

Empattement			mm	4,600
Masse maxi immatriculation		Totale (PTAC)	kg	26000
Charge utile		(C)	kg	17916
Poids châssis cabine		total	kg	8084
		Groupe essieux avant (En cas d'essieu relevable : essieu au sol)	kg	4904
		Groupe essieux arrière (En cas d'essieu relevable : essieu au sol)	kg	3180
Masse maxi immatriculation		Essieu avant 1	kg	9000
		Essieu arrière 1	kg	11500
		Essieu arrière 2	kg	7500
		groupe essieux arrière	kg	19000
Masse maxi technique		totale (Coc : 16.1.)	kg	27000
		groupe essieux avant (Coc : 16.2.)	kg	8000

Votre contact Antoine Perrodo

Téléphone portable :06 65 85 90 76
antoine.perrodo@renault-trucks.net

RENAULT TRUCKS Aquitaine
Téléphone :05.57.92.44.44
Fax :05.56.34.83.96
www.renault-trucks.fr

RENAULT TRUCKS

	groupe essieux arrière (Coc : 16.2.)	kg	19000

Pour conserver une conduite confortable (directibilité, freinage) des véhicules dans toutes les conditions de charges et de roulage une fois le véhicule carrossé, il faut respecter la charge minimum sur l'(les) essieu(x) avant suivante : valeur correspondante à 26% du poids du véhicule carrossé à vide en ordre de marche (chauffeur sans passager)
Ce tableau tient compte du poids des options RENAULT TRUCKS, plein d'huile, de liquide lave glace et de refroidissement à 100%, niveau de remplissage carburant à 90% et présence du chauffeur (75kg).

LONGUEURS

Empattement		mm	4,600
Longueur carrossable	min (Wmin / BEP L105)	mm	6689
	maxi (Wmax / BEP L105)	mm	8095
Porte à faux avant	(H / BEP L016)	mm	1365
Entrée cabine	(B / BEP L102)	mm	615
Empattement	(F / BEP L011)	mm	4600
Empattement technique	(F' / BEP L015)	mm	5133
Entraxe	essieu 2-3 (BEP L012.2)	mm	1350
Porte à faux arrière	châssis	mm	2295
Long totale châssis cabine	(A / BEP L032+L016)	mm	9610
Centre de Gravité de la charge	mini (Ymin / BEP L104)	mm	470
	maxi (Ymax / BEP L103)	mm	1173
Longueur véhicule Mini (Z)	(Zmin / BEP L001)	mm	8669
Longueur véhicule Maxi (Z)	(Zmax / BEP L001)	mm	10075
Porte à faux arrière carrosserie	mini (Xmin / BEP L017)	mm	2171
	maxi (Xmax : BEP L017)	mm	3577

HAUTEURS

Empattement		mm	4,600
Hauteur pavillon/sol à vide	(O)	mm	3161
Hauteur extérieure maxi à vide	(BEP H001)	mm	3295
Hauteur longerons	(BEP H032)	mm	300
Garde au sol, en charge	avant (U1 / BEP H015)	mm	257
	arrière (U3 / BEP H016)	mm	249
Hauteur sol / dessus longeron au niveau essieu avant	à vide (H1 / BEP H035)	mm	1036
	en charge (H1 / BEP H036)	mm	965
Hauteur sol / dessus longeron au niveau pont	à vide (H2 / BEP H037)	mm	1003
	en charge (H2 / BEP H038)	mm	981

LARGEURS

Empattement		mm	4,600
Largeur cabine maxi	(BEP W002)	mm	2526
Largeur du cadre	à l'avant (BEP W035)	mm	1080
	à l'arrière (BEP W036)	mm	850
Largeur aux roues arrière	essieu AR 1 (V3 / BEP W003.1)	mm	2499
	essieu AR 2 (V5 / BEP W003.3)	mm	2342
Voie	avant (V1 / BEP W013.1)	mm	2109
	arrière 1 (V2 / BEP W013.2)	mm	1837
	arrière 2 (V4 / BEP W013.2)	mm	2030

DIVERS

Empattement		mm	4,600
Epaisseur longerons	(BEP W034)	mm	12

Votre contact Antoine Perrodo

Téléphone portable :06 65 85 90 76
antoine.perrodo@renault-trucks.net

RENAULT TRUCKS Aquitaine
Téléphone :05.57.92.44.44
Fax :05.56.34.83.96
www.renault-trucks.fr

RENAULT TRUCKS

DECLARATION " CE " DE CONFORMITE

conformément à la directive "CE" relative aux machines 2006/42/CE

PALFINGER

29 A, Avenue des Tourondes - BP 49
82303 CAUSSADE Cedex
www.palfinger.com
Tel. +33 (0)5 63 26 22 22

Le constructeur soussigné :

SAS GUIMA PALFINGER

déclare que le matériel **NEUF ci-après**

modèle : **POLYBRAS**
n° de série : **100292709**
type : **T20**
année : **2015**

CE

est conforme aux directives 2006/42/CE

Caussade le: **16/12/2015**

D.SARRELONGUE
Président Guima Palfinger SAS

Le soussigné s'engage à effectuer le montage sur le véhicule et la mise en service selon les instructions du fabricant

cachet de la société

Lieu : CAUSSADE Date : **16/12/15**

Responsable Mr Didier SARRELONGUE

Société : Guima Palfinger SAS

châssis : RENAULT

type : HD004-UPZ6T2-NARRE6690K575T5NNR1

n° de série : VF611M166GD001175

PALFINGER Mise en service et essais semestriels

châssis : RENAULT

type : HD004-UPZ6T2-NARRE6690K575T5NNR1

n° de série : VF611M166GD001175

Appareil	**T20**	
Numéro de série	**100292709**	
Valeur de la charge CH	**14 760**	KG
Vérification tarage du limiteur général	**310**	BAR
Vérification tarage du limiteur de charge	**270**	BAR
Essai en charge dynamique (CHx1,1)	**16 236**	KG
Contrôle statique des valves (CHx1,25)	**18 450**	KG
Contrôles spécifiés dans le carnet d'entretien	**voir carnet**	

Conditions d'essai

Benne amovible : Longueur =.. .....Wmaxi: **6 400** mm

(ou la plus longue que possède le client < à W max)

Hauteur =..... indéterminée

Condition de charge : CHx1,1..... .... **16 236** KG

Rappel : la tare de la caisse fait partie de la charge levée depuis le sol

Vérification de la stabilité

Les roues avant du véhicule ne doivent pas décoller pour l'essai à 1,1 fois la charge nominale CH (feuille des mines)

PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE D'UN VEHICULE DE PTAC SUPERIEUR 3,5 t

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

Date du contrôle :	16/12/2015
N° DE CONTROLE :	100292709 - 155-15
CARROSSIER (nom et adresse):	Guima Palfinger SAS 29A Av. des Tourondes 82300 CAUSSADE
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	10/04/2016 (Voir attestation ci jointe)

IDENTIFICATION DU VEHICULE(2)

(D 1)	Marque :	RENAULT
(D 2)	Type Variante Version :	HD004-UPZ6T2-NARRE6690K575T5NNR1
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :	VF611M165GD001175
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :	26 000
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :	44 000
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg) :	11165
(G 1)	Poids à vide national (PV) (kg) :	11090
(J 1)	Genre national (3) :	CAM
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale) (4) :	BEN AMO
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	2
(P 6)	Puissance fiscale :	NC

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS :

Longueur L= **8,50 m** Largeur l = **2,55 m** Surface Lxl = **21,66 m²**

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

· disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.321-15 du code de la route ;

· avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;

· que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

- le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
  - dans sa notice descriptive (1) ;
  - ~~dans l'accord fourni par son service technique (1) ;~~

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à Caussade le : 16/12/2015

Signature et cachet du carrossier qualifié

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route